

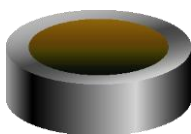
Rapport annuel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

Prix & Qualité

service de l'assainissement non collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2025
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2025

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	ACTIVITES DU SERVICE	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	REMUNERATION DU PRESTATAIRE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
■	RECETTES D'EXPLOITATION	5
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	6
■	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	6
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	7
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	7
■	ETAT DE LA DETTE	7
■	AMORTISSEMENTS REALISES	7
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	8
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	8

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La CC DRONNE ET BELLE regroupe les communes de BIRAS, BOURDEILLES, BRANTOME EN PERIGORD, BUSSAC, CHAMPAGNAC DE BELAIR, CONDAT SUR TRINCOU, LA CHAPELLE-FAUCHER, LA CHAPELLE-MONTMOREAU, LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE, MAREUIL EN PERIGORD, QUINSAC, RUDEAU-LADOSSE, SAINT-FELIX DE BOURDEILLES, SAINT-PANCRACE, SAINTE-CROIX DE MAREUIL, et VILLARS.

Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie :

Environ 5276 installations desservant environ 9000 habitants.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Prestations assurées dans le cadre du contrat :

Le service SPANC intervient en matière de conseil pour l'assainissement non collectif et effectue des contrôles de différents types pour les ANC standards et pour les ANC compris entre 20 et 200 équivalents-habitants. :

- Conception (pour le neuf et les réhabilitations) ;
- Réalisation (contrôle de la bonne exécution du projet validé lors du contrôle de conception) ;
- Conformité (pour les ventes immobilières) ;
- Contrôle diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

		Note maximum	Note obtenue
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
➔	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
➔	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
➔	+ 30 : mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30
➔	+ 30 : mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	10
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	0
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0
	TOTAL	140	110

■ ACTIVITES DU SERVICE

Prestation	2024	2025 (+ de 20 eh)
Contrôle de conception installation nouvelle	70	61 (2)
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	61	64
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (contrôles périodiques + ventes)	516	749 (13)
Opération d'entretien	0	0
Opération de vidange (y compris traitement)	-	-
Réhabilitation	55	59
Traitement des matières de vidange	0	0
Réalisation d'installations	0	0

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
13/03/2025	Redevance assainissement non collectif
13/03/2025	Tarifs des différents contrôles
05/03/2020	Redevance assainissement non collectif
06/06/2019	Tarifs des différents contrôles
13/02/2014	Tarifs des différents contrôles

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ REMUNERATION DU PRESTATAIRE

Le SPANC exerce l'ensemble de ses missions en régie, sans confier de prestations de réalisation de contrôles à des prestataires extérieurs.

Seule, la facturation semestrielle de la redevance d'assainissement non collectif est confiée par conventions aux délégataires de la compétence eau potable pour un montant de 23 471,24 € en 2025, dont :

SAUR : 4 973,90 €
SOGEDO : 18 497,34 €
VEOLIA : 0 €

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité :

	2024	2025
Total recettes liées à la facturation des abonnés	113 529,84 €	150 252,17 €
dont		
Contrôle de bonne conception installation nouvelle	4 543.00 €	5 668,20 €
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	4 831.20 €	5 974,40 €
Contrôle de l'assainissement dans le cadre des ventes	8 280.60 €	9 512 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	95 484,97 €	125 423,27 €
Amendes liées au refus de contrôle	390,07 €	3 714,30 €

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2024	2025
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service sur de l'année considérée.	87	193
Nombre total d'installations à contrôler	5216	5216
Taux de conformité [%] estimé (Contrôles des travaux compris)		14,76%

■ Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Pas de travaux engagés au cours de l'exercice.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Remboursements au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2024	2025
Montant de la dotation aux amortissements	1300,99 €	766,81 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2024	2025
Montants des abandons de créance	2088 €	575,50 €
dont part délégataire	0	0
dont part collectivité	0	0
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
Montants des versements à un fonds de solidarité	0	0
dont part délégataire	0	0
dont part collectivité	0	0